

N°11 · JANVIER 2024

LE PIÉGU

Bulletin trimestriel de la commune de Mirabeau 04



Sommaire :

Édito du Maire de Mirabeau

PAGE 01

Eclairage public
SMS

PAGE 02

La halle polyvalente

PAGE 03

L'obligation légale de débroussaillage

PAGES 04 & 05

Ma très chère auto

Si vous êtes à votre compte, cet article est
pour vous !

PAGE 06

Un mur d'escalade à l'école de Mirabeau

PAGE 07

Le marché de Noël d'Aiglun
Le carnaval de Mirabeau

PAGE 08

Loto de l'école Mirabeau / Barras

PAGE 9

Une cagnotte en ligne pour aider à financer
la classe verte

PAGE 10

Cyrielle BIEBER, Décoratrice d'intérieur

PAGE 11

Coordonnées et horaires de la mairie et de
la déchèterie

Les entreprises de Mirabeau

PAGE 12



L'Édito du Maire

PAR HUGO DECROIX

Photo @Françoise DENOYER

Chèr(e)s toutes et tous,

Votre présence en nombre lors de la cérémonie des vœux du 15 janvier dernier nous a honorés et nous prouve votre attachement à notre lieu de vie commun à toutes et tous : Mirabeau.

Être élu peut-être parfois une charge, mais c'est souvent beaucoup de plaisir. Le plaisir de partager des points de vue différents, de débattre, de réfléchir, de réfléchir ensemble, de trouver la solution, et parfois, de changer d'avis. Tout cela pour améliorer notre cadre de vie, dans notre belle commune.

Le plaisir est indispensable dans ce type d'engagement, et comme souvent, il est encore plus complet lorsqu'il est le fruit d'un travail collectif. Et vos encouragements et vos remerciements à notre rencontre sont évidemment une part importante dans ce plaisir.

Néanmoins, la route est encore longue et sinueuse pour terminer ce mandat en réalisant notre programme, voire même un peu plus. La longueur et la complexité administrative de certains dossiers pourraient parfois avoir tendance à nous décourager, mais il n'en est rien !

Nos projets, vous les connaissez. La construction de la halle couverte devrait démarrer dans l'été, une partie des appartements communaux est en cours de réhabilitation, l'autre partie, plus lourde en travaux, devrait intervenir mi-2025. Nous sommes aux phases d'études concernant la rénovation de la traversée du village, dossier complexe et onéreux mais ô-combien nécessaire.

Au printemps, nous aurons l'occasion d'accueillir les services de Provence Alpes Agglomération pour la présentation en réunion publique de la réforme du système de collecte des ordures ménagères à venir en fin d'année.

Je vous renouvelle mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année !



Eclairage public



Comme vous avez pu le constater en ce début d'année 2024, notre commune s'est dotée d'un nouveau parc de luminaires.

Il était nécessaire que nous apportions notre contribution citoyenne à la réduction du réchauffement climatique et que nous assurions la maîtrise de notre budget (augmentation constante et importante du coût de l'énergie).

Sur notre parc de plus de 80 luminaires, quelques-uns ont pu être supprimés, les autres ont été remplacés par de nouveaux avec technologie LED. Les travaux au quartier de Garce ne sont pas complètement terminés, une opération d'enfouissement des câbles électriques devant être réalisée en courant d'année. Les travaux ont été réalisés par l'entreprise CEGELEC.



En parallèle, nous allons procéder à un ajustement des horloges de programmation pour l'extinction de nuit. Néanmoins, quelques lampadaires resteront allumés la nuit (sécurité ou simplement coût prohibitif de création d'un système d'extinction nocturne).

Pour ces travaux d'un montant de 33 000 € HT, notre commune a bénéficié d'aides très favorables (80% de subvention) nous permettant un amortissement de la dépense en moins de 5 ans.

SMS

Depuis 2020, nous avons mis en place un système de SMS qui permet de vous alerter ou de vous informer rapidement.

Très pratique et peu coûteux, nous nous efforçons de l'utiliser avec parcimonie et évidemment sans transmettre vos numéros à des tiers.

Si vous n'êtes pas encore inscrit, rapprochez-vous du secrétariat de Mairie au plus vite, la démarche est très simple et évidemment gratuite.





La halle polyvalente

Lors de la réunion publique de juin dernier, nous vous avons présenté l'état d'avancement de notre projet phare du mandat.

Début décembre, nous avons déposé le permis de construire pour le projet de halle ouverte située en contrebas de la Mairie et du bistrot.

Notre première idée, celle de rénover la grange existante, s'est rapidement montrée irréalisable à cause de la structure même du bâtiment et d'un surcoût gigantesque lié à la création de fondations sous les murs existants.

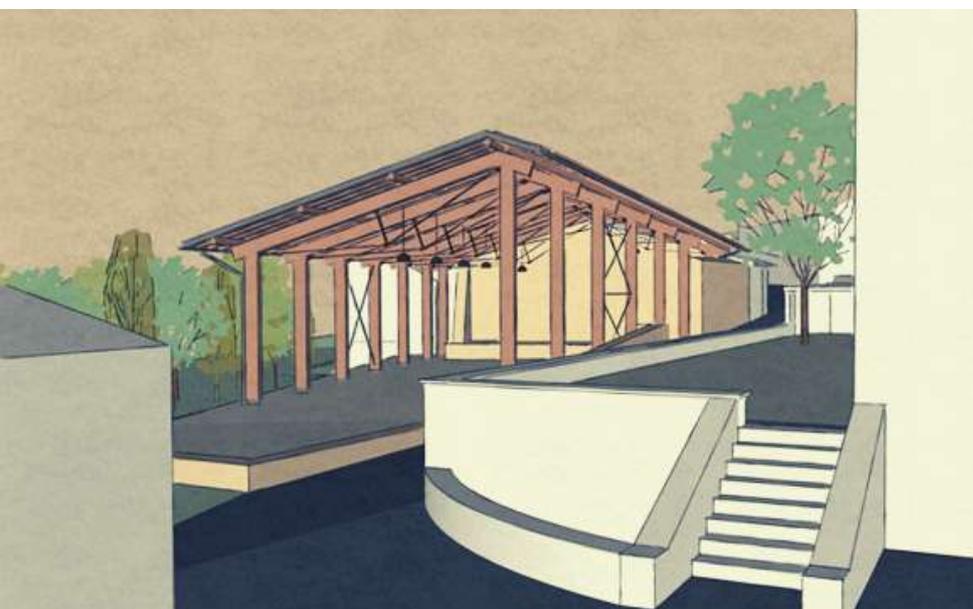
Il nous a fallu repenser le projet, et l'adapter aux différents besoins de la population en se donnant comme contrainte de conserver une partie de la structure ancienne, avec notamment un pan de mur en parfait état, pour mettre en avant un côté esthétique et patrimonial.

Cette halle ouverte sur trois cotés sera équipée de panneaux photovoltaïques sur la partie sud, et produira plus d'énergie qu'elle n'en consommera. D'une surface proche des 250 m², cet équipement sera revêtu d'un sol « stabilisé » identique au terrain de boules situé à l'entrée du village.

Elle pourra servir comme terrain de sports à l'école (ombragé et à l'abri des intempéries). L'office intercommunal des sports sera évidemment aussi un acteur privilégié.

Évidemment, un tel équipement sera mis à disposition du comité des fêtes et des autres associations de la commune.

Une estrade construite avec des pierres récupérées de l'ancienne bâtisse permettra la tenue des spectacles (école, théâtre, groupes de musique...), et nous promet des soirées cinéma moins ventées que les dernières...



Nous pourrions aussi y accueillir : marchés, brocantes, lotos, expositions...

L'architecte a travaillé sur le mélange de trois matériaux ; le bois, la pierre et le métal, en privilégiant les méthodes traditionnelles et la mise en valeur des vieilles pierres.

D'un montant proche des 300 000 €, cette halle polyvalente est subventionnée à 70% par L'État (DETR), avec une demande supplémentaire de 10 % formulée récemment auprès du Département.



L'obligation légale de débroussaillage

Qu'est-ce que l'Obligation Légale de Débroussaillage (OLD) ?

Débroussailler est une obligation prévue par le Code Forestier dans les territoires français exposés au risque d'incendie de forêt et de végétation. En conséquence, certains propriétaires de terrain doivent débroussailler autour de leurs habitations et autres constructions.

Débroussailler vise à réduire la masse de végétaux dans une zone de 50 mètres autour de vos bâtiments ou autre équipement. Ce n'est ni une coupe rase, ni un défrichage.

Quelques chiffres :

La surface forestière brûlée, dans les Alpes de Haute Provence, sur les 10 dernières années, est de 3000ha. L'année 2022 a été particulièrement destructrice avec 236ha (NIOZELLES entre autres).

85% des feux sont d'origine humaine.

80% des feux se déclenchent à moins de 50m des habitations.

L'OLD se justifie par la mise en sécurité des personnes et des biens (les pompiers paient un lourd tribut chaque année et de nombreux biens peuvent être impactés).

Le débroussaillage permet :

1-) D'assurer sa propre sécurité, celle de sa famille et de ses biens :

Le débroussaillage constitue un moyen efficace de se protéger de l'arrivée d'un incendie. En effet, il permet d'éviter que les constructions ne brûlent, car il diminue la combustibilité (potentialité à brûler) de la zone. Un débroussaillage bien fait, autour d'une maison, rendra cette dernière nettement moins vulnérable et en fera un refuge plus sûr.

2-) D'améliorer la sécurité des secours et de faciliter l'extinction :

Le débroussaillage des abords de la maison et des voies d'accès est nécessaire à l'arrivée des secours. Une voie d'accès mal débroussaillée rendra impossible ou ralentira l'arrivée des pompiers, empêchant les habitants d'être secourus rapidement (avec tous les risques que cela entraîne). Le débroussaillage, en diminuant l'intensité et la propagation du feu, sécurise et facilite l'extinction du feu.

3-) De permettre aux secours de mieux défendre les zones boisées, en leur évitant de se concentrer autour des habitations

4-) D'éviter les départs de feux :

La majorité des incendies de forêt sont liés à l'homme et sont dus à des imprudences (8 feux sur 10). Ils ont lieu le plus souvent à proximité des voiries ou des habitations. Le débroussaillage, en diminuant l'inflammabilité (potentiel à prendre feu) de la zone, évite un départ de feu trop brutal, vite incontrôlable. Il permet alors une meilleure intervention dans les premières minutes.

Les cas dérogatoires :

- Les terrains agricoles, les vergers et oliveraies cultivés et régulièrement entretenus suffisent à la protection contre les incendies et ne nécessitent pas de traitement spécifique ;
- Les arbres remarquables (éléments du patrimoine, arbres sénescents et/ou d'intérêt biologique) situés à moins de 3 mètres, houppiers compris, d'une construction peuvent être conservés sous réserve d'être mis à distance de la végétation environnante d'au moins 5 mètres, houppier compris ;
- Les haies peuvent être conservées sous réserve d'être mises à distance de la végétation environnante d'au moins 5 mètres, houppier compris.

Qui contrôle ?

C'est le maire qui a la responsabilité du contrôle des obligations légales de débroussaillage sur sa commune.

Qui Constate les infractions ?

Ce sont les agents de police municipale, les agents forestiers de l'État, de l'Office National des Forêts, les gardes champêtres, et les agents de police judiciaire habilités à rechercher et à constater les infractions forestières.

Quelles sont les sanctions ?

Outre le risque collectif qu'il engendre, le non respect de l'obligation de débroussailler expose le propriétaire à une amende de 135 à 1500 euros et à une mise en demeure de réaliser les travaux, à défaut les travaux seront réalisés d'office à la charge du propriétaire.

Vous souhaitez en savoir plus ?

Pour vous accompagner dans la protection de vos biens, en savoir plus sur la réglementation en vigueur ou vous sensibiliser à la problématique « feux de forêts » plusieurs sites d'informations sont à votre disposition :
www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr
www.onf.fr
www.prevention-incendie-foret.com
www.olme.org

Réalisation : ONF et DDT 04
Crédits photos : ONF
Graphisme : Béatrice Luyet DDT 04
Impression : Imprimerie de Haute-Provence



PREVENTION DES INCENDIES DE FORÊTS

D.F.C.I.



Les obligations de débroussaillage dans les Alpes de Haute-Provence

Pourquoi débroussailler ?

Pour protéger les personnes, les biens et la forêt

Le débroussaillage a pour objectif de limiter la propagation des incendies de forêts et d'en diminuer l'intensité grâce à la réduction de la végétation combustible, en rompant la continuité.

Il permet d'éviter ou de ralentir les départs de feux accidentels à proximité des habitations et d'assurer la sécurité des biens et des personnes face aux flammes. Il améliore la sécurité et l'efficacité des secours et facilite ainsi l'extinction des feux.

Quelle est l'efficacité du débroussaillage ?

Le rôle du débroussaillage est prouvé

Des retours d'expérience sont régulièrement effectués après les grands feux pour évaluer l'efficacité du débroussaillage autour des habitations.

Ces études confirment qu'un débroussaillage réglementaire effectué autour des habitations assure une protection efficace dans 80% des cas.

A l'inverse, près de la moitié des habitations mal ou pas débroussaillées subissent des dégâts extérieurs, voire sont totalement détruites.



Où débroussailler ?

L'obligation de débroussailler s'impose aux propriétaires des constructions ou installations situées en zone boisée ou à moins de 200 mètres de celle-ci.

Dans ces secteurs, il appartient au propriétaire de réaliser à sa charge le débroussaillage autour de sa construction dans un rayon de 50 mètres, sans tenir compte des limites de propriété (le feu ne les connaît pas !). Il doit également le réaliser aux abords des chemins d'accès privés, sur une largeur de 5 mètres de part et d'autre de la voie.

En revanche, toujours en zone boisée ou à proximité, les parcelles classées en zone urbaine (zone U), sont à débroussailler totalement même en l'absence de bâti.

Une fois les travaux de débroussaillage réalisés, et afin de garantir son efficacité dans le temps, le propriétaire est tenu d'effectuer un entretien régulier.

Le débroussaillage en 7 points

Dans les Alpes de Haute-Provence, l'arrêté préfectoral n°2013-1473 du 04 juillet 2013 précise les modalités techniques du débroussaillage.

On entend par débroussaillage et maintien en état débroussaillé :

- 1 la coupe et l'élimination de la végétation arbustive basse ;
- 2 la coupe et l'élimination des arbres et arbustes morts, dépérissants ou sans avenir ;
- 3 la coupe et l'élimination des arbres et arbustes en densité excessive de façon à ce que le houppier de chaque arbre ou arbuste conservé soit distant de son voisin immédiat d'au minimum 2,5 mètres ;
- 4 la coupe et l'élimination de tous les arbres et branches situés à moins de 3 mètres de l'aplomb des façades des constructions ;
- 5 l'élagage de toutes les branches basses sur 2 mètres de haut pour les arbres conservés de plus de 3 mètres de hauteur ;
- 6 la coupe et l'élimination de tous les végétaux arbustifs situés à l'aplomb de la chaussée des voies ouvertes à la circulation publique, ainsi que des voies privées donnant accès à des constructions, chantiers, travaux et installations de toute nature, sur une hauteur de 4 mètres ;
- 7 l'élimination de tous les végétaux coupés.

AVANT



APRES



Ma très chère auto

Mirabeau, son bistrot, son école, sa nature...et ses rares places de stationnement !

Malgré la construction d'un parking de 15 places en 2022 en sortie de village, le nombre de véhicules stationnés dans le centre du village ne cesse de s'accroître !

Évidemment, il est très pratique d'avoir son véhicule à portée de main, mais avec quelques règles de bon sens, tout le monde serait gagnant !

Merci de stationner au maximum 2 véhicules par famille, le parking de la Condamine (Place Simone Péliissier) ou celui de l'école étant rarement pleins, vous pouvez y garer les véhicules qui ne servent pas durant quelques jours ou les véhicules les plus encombrants, en évitant de collectionner des véhicules sur la voie publique ! Je vous rappelle aussi qu'un véhicule mal stationné pourrait allonger le délai d'intervention des secours !

Si vous êtes à votre compte, cet article est pour vous !

Suite à la signature de la charte "Consommez local, consommez artisanal" en partenariat avec la Chambre des métiers et de l'artisanat en septembre dernier, nous sommes à l'écoute de toutes les actions qui pourraient aider la vingtaine d'entreprises (artisanales, services...) de notre commune.

Cette année, la foire de la lavande de Digne-les Bains présente une nouveauté : une zone dédiée au "local".

Il nous a été proposé à nous, commune de Mirabeau, de réserver un stand du jeudi 22 au dimanche 25 août prochain, et d'y mettre en valeur les talents de notre territoire.

Vous êtes artisan, producteur, loueur de gîtes, ...

D'autre part, les places de stationnement sont des biens publics et par définition appartiennent à tout le monde, il n'y a donc pas de places « réservées » à Mirabeau.

En matière de temps de stationnement, on tolère un véhicule sur la voie publique sept jours au même endroit, au-delà, il est considéré comme un « stationnement abusif ».



C'est le moment de présenter vos savoir-faire au bassin Dignois.

Notre première idée est de répartir le stand de 9 m² par demi-journées entre les personnes intéressées, mais ce projet est évolutif et rien n'est encore acté.

Quoi qu'il en soit, si cette initiative vous intéresse et que vous voulez mettre un coup de projecteur sur vos activités, rapprochez-vous d'un élu du conseil municipal ou du secrétariat de Mairie.





Un mur d'escalade à l'école de Mirabeau

Un mur d'escalade a été réalisé à l'école du village suite à un don d'une citoyenne qui voulait financer ce projet.

Il s'agit de Mme Maguy BONFILS (1914-2014) qui était originaire du hameau de Garce. Elle était professeur de philosophie et psychologie de l'enfant à l'école normale d'Aix en Provence.

A la construction de l'école Roland Garcin, elle avait manifesté son intérêt pour ce projet. Bien qu'étant éloignée de notre village, et n'ayant pas eu d'enfants, elle a toujours maintenu son attachement à Mirabeau et a tenu à faire un don, à son décès, pour l'installation d'un équipement à l'usage des enfants de l'école.

Nous avons concrétisé son souhait en concertation avec l'équipe pédagogique en installant un mur d'escalade destiné aux enfants du primaire.

Le jeudi 21 décembre dernier, l'inauguration de cet équipement a été réalisée en présence de sa nièce, Mme GAUTHRON demeurant au village, de l'équipe pédagogique, du maire et des enfants de l'école qui ont coupé symboliquement le ruban tricolore. La presse locale était conviée et une plaque rappelant le don de Mme Bonfils a été dévoilée.

Après avoir testé cet équipement, cette inauguration s'est terminée par un goûter offert aux enfants de notre école.



Photo : Monique GAUTHIER

Le marché de Noël d'Aiglun

Le RPI de Mirabeau/Barras en collaboration avec l'association des parents d'élèves a tenu un stand au marché de Noël d'Aiglun : pains d'épices, biscuits, chocolats, décorations, ont orné le stand.

Les enseignants des écoles Mirabeau/Barras et les parents d'élèves se sont relayés afin de tenir le stand qui a eu un grand succès !

Merci également à :

- Julie MAZAN (La Mazanette) qui a offert des œufs pour la conception des biscuits,
- Rémy MAISSE et les parents d'élèves pour le don de miel pour la réalisation des pains d'épices,
- Les enfants qui ont conçu de belles décorations et de bons chocolats,
- Aux parents d'élèves et association des parents d'élèves qui ont produit des biscuits et des pains d'épices.

Un grand merci à tous !



A VOS AGENDAS !

Le carnaval à Mirabeau

Vendredi 9 février 2024 à partir de 16h15

L'école de Mirabeau organise le défilé du carnaval dans le village à 14 h 30.

A partir de 16h15, l'association des parents d'élèves organise :

- Une « boom » dans la salle multi-activités,
- Une vente de crêpes (2 €/unité).

Cette manifestation est ouverte à tous, venez nombreux ! Une partie des bénéfices sera reversée aux écoles de Mirabeau/Barras.

Vente de crêpes
Ouvert à tous
Dans la salle polyvalente de Mirabeau
Vendredi 9 février à partir de 16h15 à l'occasion de carnaval
organisé par l'Association des Parents d'Elèves
Les Petits Malins de Mirabeau

Tarif unique : 2€
Pensez à prendre de la monnaie svp !

Les œufs sont offerts par Julie Mazan
Productrice sur Mirabeau

LA MAZANETTE
POULES ÉLEVÉES EN PLEIN AIR
Produit local
Sans OGM
et sans colorant de synthèse

Les bénéfices serviront au financement de la classe verte



A VOS AGENDAS !

Loto de l'école Mirabeau / Barras

Le samedi 17 février 2024

Le Regroupement Pédagogique Intercommunal de Mirabeau/Barras organise un loto le 17 février 2024 dans la salle multi-activités de l'école de Mirabeau à 14h00.

L'objectif : récolter des fonds pour aider au financement de la classe verte des 3 classes prévue en mai 2024. L'intégralité des ventes des cartons iront au profit des écoles.



De nombreux lots sont à gagner :

- . Chocolats DOUCET
- . Confiserie MANON
- . Coffret de LA BOITE A BISCUITS
- . Produits de beauté « MARYLINE BEAUTE »
- . Bon « découverte » de LA BOUCHERIE DU CHATEAU
- . Bon de la charcuterie AUZET
- . Paniers garnis
- . Bague JULIEN D'ORCEL
- . Lunettes de soleil ECOOUTER-VOIR
- . Outillage d'ART MENUISERIE
- . Bon conseil déco de L'ART 2 LA DECO
- . Confitures LES COMTES DE PROVENCE
- . Couteau de L'AFFUTEUR PROVENCAL
- . Places de cinéma de DIGNE
- . Coffret de OLIVIER&CO
- . Entrées pour le parc LA COLLINE DES LUTINS
- ... et bien d'autres lots !

L'association des parents d'élèves tiendra un stand avec gâteaux et boissons.

Venez nombreux !!



Une cagnotte en ligne pour aider à financer la classe verte

Une action plus largement déployée est mise en place afin de récolter des fonds.

Cette cagnotte est ouverte à tout le monde : particuliers, entreprises, associations.

Pour y accéder : <https://trousseprojet.fr> et rechercher la cagnotte du RPI de Mirabeau/Barras en séjour à Biabaux.

Il est nécessaire de créer un compte personnel afin que vous puissiez obtenir votre reçu.

Votre don peut être déductible des impôts sous certaines conditions. A l'issue de la collecte, lorsque les fonds auront été reversés au RPI de Mirabeau/Barras, un reçu pour don pourra vous être délivré.

Le RPI de Mirabeau/Barras en séjour à Biabaux

Aidez nous pour notre projet : Cirque et Préhistoire pour faire rêver les élèves de Mirabeau et Barras

Partager



● Ecole Primaire ● Séjour avec nuitée ● Histoire et mémoire

Contribuer

CONTACTER
LE PORTEUR DE PROJET

✓ Montant Collecté : 415,00 €

👍 Objectif Minimum 2 000,00 €
21%

🎯 Objectif Optimum 4 000,00 €
10%

👥 Donateurs 12

🕒 Plus que 49 jours

Ecole primaire
BARRAS

Le RPI de Mirabeau/Barras en séjour à Biabaux - Trousse à Projets — La plateforme solidaire de financement participatif des projets des enseignants et de leurs élèves (trousseaprojets.fr)

Portrait "Entreprise de Mirabeau" :

L'Art 2 la Déco

Cyrielle BIEBER, Décoratrice d'intérieur

Une décoratrice de Mirabeau qui met du cœur dans chaque projet



Bonjour, je suis Cyrielle BIEBER, et je suis designer d'espace ainsi que décoratrice d'intérieur. Originaire de Mirabeau, mon village natal où j'ai grandi, j'ai le privilège de pouvoir y habiter et y exercer mon métier.

Je suis décoratrice d'intérieur à l'Art 2 la Déco. En tant que votre décoratrice d'intérieur, je vous conseille sur tous vos projets d'aménagement et vos projets de décoration, afin d'optimiser et d'harmoniser vos futurs espaces.

Grâce à mes conseils personnalisés de décoratrice d'intérieur, je vous aiderai à concevoir votre futur relooking déco. Mon rôle est de vous guider dans le choix des matériaux, des couleurs et des éléments décoratifs les plus adaptés à votre projet, tout en vous fournissant des informations détaillées sur les éventuels travaux à entreprendre.

Mes services de décoratrice d'intérieur s'adressent aussi bien aux particuliers qu'aux professionnels, car chaque projet est unique et mérite une attention personnalisée.

Pour concrétiser vos projets d'aménagement, je vous propose deux types de prestations : la visite conseil pour des conseils rapides et efficaces, ou le projet global en décoration pour une prise en charge complète de votre projet, de la conception à la réalisation.

Chacune de ces prestations est adaptable selon vos besoins spécifiques en matière de décoration d'intérieur. N'hésitez pas à me contacter pour toute demande supplémentaire ou pour discuter de vos projets. Je me tiens à votre disposition pour vous aider à créer l'espace de vos rêves.



 04510 Mirabeau

 06 07 51 37 41

 lart2ladeco@gmail.com



SCANNEZ MOI !



<https://lart2ladeco.fr>

La Mairie

Le Village

04510 MIRABEAU

Tél. 04 92 34 61 84

Mail : mairie-mirabeau04@wanadoo.fr

Site Internet : <https://mirabeau-04.fr/>



Horaires d'ouverture :

Lundi : 8h30 – 12h

Mardi : 8h30 – 12h

Mercredi : 8h30 – 12h

Jeudi : 8h30 – 12h

Vendredi : 8h30 – 12h et 13h30 – 16h30

Le Maire reçoit sur rendez-vous.

Déchèterie de Barras

Ouverte du lundi au samedi :

De 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Service eau et assainissement

Tél. 04 92 30 58 40

ADMR

Services à domicile pour personnes âgées,
dépendantes, handicapées

Rue Provence

04510 Mirabeau

Tél : 04 92 34 89 31 et 06 73 62 63 66

Affûteur Provençal

Affûtage à domicile pour professionnels et
particuliers.

Tel : 06 12 58 15 03

A.R.C. (Arquebuse, Revolver, Chasse)

70 Ruelle basse à Mirabeau

Tel : 06 79 33 04 32

Art Menuiserie

Menuiserie extérieure - Agencement intérieur

Lieu-dit Beauvezet – RN 85 – 04510 Mirabeau

Tél : 06 43 27 41 33

Mail : art.menuiserie@gmail.com

Site Internet : <https://www.art-menuiserie-04.fr/>

AXA Prévoyance & Patrimoine

EL Yann Navarro

Agent général d'assurance exclusif

112 Chemin des Grées - 04510 MIRABEAU

Tél : 06 43 28 71 60

Mail : yann.navarro.a2p@axa.fr

Site Internet : agencea2p.axa.fr/yann-navarro/

Rédactionnel :

Noël BARATHON

Karine DEBRAY

Hugo DECROIX

Christian FLAMARION

Conception et Réalisation :

Cyrielle BIEBER

Rédacteur en chef et

Directeur de publication :

Hugo DECROIX

Les entreprises de Mirabeau

SI VOUS SOUHAITEZ APPARAÎTRE SUR
CETTE PAGE, CONTACTEZ LA MAIRIE:

mairie-mirabeau04@wanadoo.fr

Cabinet d'expertise

TARDY Pierre

Expertises immobilières, foncières et
commerciales

3, impasse des Ginestes – 04510 Mirabeau

Tél : 04 92 31 94 02 / 06 81 25 31 24

Mail : pierretardy100@gmail.com

Cécile GUY

Assistante maternelle agréée -
périscolaire

Tel : 06 06 81 36 05

Chanti Yoga

18, rue de Provence 04510 MIRABEAU

Site : <https://chantiyoga.eu>

Tel. : 06 64 85 19 61

Electro Services

Electricité générale - installation -
rénovation - dépannage

Tel : 06 86 12 24 13

Ferme Equestre

Prend chevaux en pension et en retraite

Tel : 06 58 91 65 96

Garage des 4 Chemins

Mécanique Carrosserie Peinture / Vente
de véhicules neufs et d'occasion /
Entretien et restauration Alpine et
Gordini

Lieu-dit 4 Chemins – 04510 Mirabeau

Tél : 04 92 35 26 48

ISOPLACSOL 04

Isolation, étanchéité à l'air, platerie, faux
plafond, doublage, cloison, bande à joint,
peinture, parquet

Mail : isoplacsol.service@gmail.com

Tel : 06 37 04 96 60

L'Art 2 la Déco

Cyrielle BIEBER

Décoratrice d'intérieur pour les particuliers
et les professionnels

Lieu-dit Beauvezet – RN 85

04510 Mirabeau

Tél : 06 07 51 37 41

Mail : lart2ladeco@gmail.com

Site Internet : <https://lart2ladeco.fr/>

Les voies épiciées

Vente d'épices en ligne

Mail : contact@lesvoiesepicees.com

Site internet : lesvoiesepicees.com

Gaska

Artisan créateur / Meubles &
Agencements / charpente / couverture

Tél : 06 77 36 88 05

Mail : contact@gaska.fr

Site : www.gaska.fr

Mily une coupe

Emilie MAGAN / Coiffeuse à domicile

Tel : 06 19 44 38 34

SARL CHIAPELLO Jérémy

Frigoriste indépendant

Froid - Clim - pompe à chaleur

Tel : 07 87 13 84 49

SARL Sebalyo Solar

Installation Solaire Photovoltaïque sur
maison, hangar et au sol en
autoconsommation et vente totale

Lieu-dit Beauvezet 04510 MIRABEAU

Mail : contact@sebalyosolar.com

Site web : www.sebalyosolar.com

Tel. : 07 67 14 76 74